

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

---

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL74

présenté par  
M. Warsmann, rapporteur

-----

### ARTICLE 17

Après la première occurrence du mot :

« fonctionnaires »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« civils et militaires, de fonctionnaires des assemblées parlementaires, de magistrats et peut recruter des agents contractuels »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification.